



Le 4 avril 2019

**Par messenger**

Me Jocelyn B. Allard, président  
AQCIE-CIFQ  
1010 Sherbrooke Ouest, suite 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7

**Yves Fréchette**  
**Simon Turmel**  
Avocats  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007

OBJET : Demande amendée du Transporteur et du Distributeur relative au remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport et de distribution d'électricité  
Notre dossier : R055428 YF et R055849 ST  
Dossier Régie : R-4047-2018

---

Cher monsieur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 29 092,34 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2019-042 rendue par la Régie de l'énergie le 2 avril 2019.

Veuillez agréer, cher monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette  
/jg  
p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)  
Me Pierre Pelletier (par courriel seulement)